Conseil Municipal du 17 juin 2026

Salle des Fêtes – Encaissement d'une caution et validation de la facture de réparation de dégradations : Le Conseil a validé le paiement des réparations du parquet endommagé lors d'une location, financé par la retenue sur la caution des locataires.

Repas Républicain du 14 Juillet 2026 : Le prix est fixé à l'unanimité à 8 € et le repas sera gratuit pour les enfants jusqu'à l'âge de 5 ans.

Convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office National des Forêts pour des recettes issues des ventes de bois : Le Conseil donne mandat à l'ONF pour établir et émettre, au nom de la commune, les factures relatives aux ventes de bois simples (article L. 214-6 du code forestier), à l'exclusion des ventes groupées (article L. 214-7). Cette décision prend effet dès la signature de la convention et reste valable pour la durée du mandat électoral en cours, sauf révocation anticipée par le conseil.

Informations diverses

- **Subventions aux associations :**
  - La Vigilante : Le président a remercié la Municipalité pour la subvention accordée le 3 juin 2026.
  - Loisirs et Détente : Le Conseil Départemental a informé la Commune qu'il a versé à l'association une subvention d'un montant de 200 €.
- **Communes forestières :** La Commune sera officiellement représentée lors de la prochaine réunion de l'association.
- **Barnums :** Des dispositifs de lestage ont été commandés pour sécuriser les structures.
- **SNCF :** La compagnie ferroviaire informe la population de la tenue de la Journée Nationale des Passages à Niveau. À cette occasion, il est rappelé qu'un téléphone de secours est installé à chaque passage à niveau, permettant de contacter directement les services de sécurité appropriés en cas d'urgence.

Conseil Municipal du 22 juillet 2026

Élection du 2ème Adjoint : suite à la démission de Mme Annie VERSET, Mme Anne-Claire VIARD est élue 2ème Adjointe et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

Désignation des membres du Conseil d'Administration du CCAS : Le Conseil a désigné Mme Audrey GIRARDOT-SCHUK, en remplacement de Mme VERSET Annie.

Constitution de la Commission d'Appel d'Offres : Le Conseil a décidé d'annuler la précédente délibération et a procédé à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres :

Titulaires ; Yann GIRARDOT, Philippe VATTANT, Sylvain ANDREOLI
Suppléants : Ludovic PICARD, Julien RIBEIRO, Guillaume GARCIA

Règlement de la salle des Fêtes : Le Conseil a validé la convention de sécurité qui accompagnera chaque contrat de location de la salle des fêtes.

Salle des Fêtes – Encaissement d'une caution et validation de la facture de réparation : Le Conseil municipal a validé le paiement des réparations de l'extincteur endommagé lors d'une location, financé par la retenue sur la caution des locataires.

Vide-greniers 2026 : Le Conseil a fixé le montant de participation des exposants à 1 euro le mètre linéaire.

Décisions modificatives 2026 – Budget principal : Le Conseil a décidé de procéder aux virements de crédits nécessaires, de la section fonctionnement à la section investissement pour des dépenses d'investissement non prévues.

TVLH (Taxe sur la vacance des locaux d'habitation) : La lutte contre la vacance des logements constitue un enjeu important pour la commune de Villiers-le-Sec. En effet, la présence de locaux d'habitation structurellement vacants pèse sur la dynamique démographique locale, limite l'offre de logements disponibles pour de nouveaux habitants et peut, à terme, dégrader l'aspect esthétique et la valorisation du patrimoine immobilier de notre village. L'institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (THLV), permise par l'article 1406 bis du code général des impôts, offre à la commune un levier fiscal incitatif. L'objectif n'est pas de pénaliser les propriétaires de bonne foi, mais d'encourager la remise sur le marché locatif ou la vente de ces logements vacants depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition. Cette mesure vise ainsi à redynamiser le cœur de notre commune, à optimiser l'utilisation du parc bâti existant sans recourir à une artificialisation nouvelle des sols, et à favoriser l'accueil de nouvelles familles au sein de notre collectivité. Le conseil a décidé d'instituer cette taxe.

TVLH (Taxe sur la vacance des locaux d'habitation) – fixation du taux : La réglementation impose que ce taux soit strictement identique à celui retenu par la commune pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). La fixation de ce taux répond à une volonté de cohérence et d'équité fiscales sur le territoire communal. Ce taux se veut suffisamment incitatif pour encourager la remise sur le marché (locatif ou vente) des logements vacants depuis plus de deux ans, tout en restant parfaitement aligné sur la fiscalité déjà applicable aux autres locaux résidentiels de la commune. Le Conseil a décidé de fixer le taux de la THLV à 13,91 %, soit un taux identique à celui de la taxe d'habitation pour l'année 2026.

Admission en non-valeur : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la demande d'admission en non-valeur présenté par le Service de Gestion Comptable de Chaumont.

Conseil Municipal du 22 juillet 2026– suite

Informations diverses

- **Association Foncière :** Une première partie de la programmation des travaux a été réalisée. La seconde partie a été reprogrammée sur la base d'un nouveau devis daté de 2026. Elle concerne les mêmes chemins que ceux inscrits au programme de 2024. Les travaux pourraient débuter à compter du 6 août. Les agriculteurs concernés ont donné leur accord. La commission se réunira en septembre à l'issue des travaux.
- **Commission eau et assainissement :** M. Vialtel, Vice-Président à l'Agglomération de Chaumont souhaite rencontrer les membres du conseil afin de faire le point sur ce sujet.
- **Citernes d'eau** : Les citernes d'eau de la Commune sont actuellement pleines et permettent d'assurer l'arrosage depuis le début de l'été. Un affichage « Eaux pluviales » a été apposé sur la tonne à eau afin de permettre l'arrosage des plantes de la commune en conformité avec l'arrêté préfectoral.

Travaux

Salle des fêtes : Réfection extérieure entièrement terminée, avec réfection des zingueries et des grilles de protection des fenêtres.

Toitures communales : Démoussage planifié prochainement.

Gouffre : Front terreux sécurisé par un filet, abords débroussaillés et site curé.

Éclairage public : Extension rue du Levant (à droite) et enfouissement rue des Étangs (ci-dessous) achevés.

Stade de foot : À la suite de la création d'une nouvelle équipe, le nombre d'entraînements a augmenté. Le stade de Villiers-le-Sec étant équipé d'un éclairage, la majorité des entraînements s'y déroule. Une commission de sécurité est programmée le 6 août prochain afin de contrôler les installations des abris de touche.

Lagunage : Afin de se mettre en conformité avec les préconisations du Conseil Départemental lors de sa visite de contrôle, les berges endommagées par les galeries de ragondins et par l'érosion ont été colmatées. La population des ragondins a été régulée et le tuyau de liaison entre les lagunes 2 et 3 a été remplacé. Les arbres et arbustes poussant sur les berges seront coupés en septembre.

Les rendez-vous de l'été

Un accueil chaleureux pour les nouveaux-nés

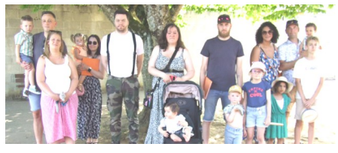

Le samedi 30 mai, la municipalité a convié les familles ayant accueilli un enfant au cours des deux dernières années. À cette occasion, chaque enfant s'est vu offrir un petit livre destiné à retracer les premiers moments de sa vie, tandis que chaque maman a reçu une rose. Un moment convivial et chaleureux, apprécié des familles, qui témoigne de l'attention portée aux plus jeunes habitants de la commune.

La fête de l'APE, un rendez-vous attendu

Le samedi 6 juin, l'Association des Parents d'Élèves des 3 communes a organisé sa traditionnelle fête de fin d'année, un rendez-vous toujours très attendu par les enfants du RPI. Jeux, animations et bonne humeur étaient au programme, offrant aux familles un agréable moment de convivialité pour clôturer l'année scolaire. Une belle réussite, rendue possible grâce à l'investissement des bénévoles de l'APE.